

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

**OBJET : ROUTE BARREE - TRAVAUX NOREADE RENOVATION DU
RESEAU EAU POTABLE ET EAU PLUVIALE RUE DE L'EST**
Réf. : 2024.035

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée par la Société DUVAL Edgard en date du 29 Février 2024

Considérant la sécurité à mettre en place relative à la rénovation du réseau et des branchements d'eau potable Rue de l'Est à Warhem.

ARRETE

Article 1^{er} : A partir du Lundi 11 Mars 2024 jusqu'au Vendredi 31 Mai 2024 inclus :

- La route sera barrée du N° 11 Place Henri Vandaele jusqu'à l'angle de la Rue Mille Brugghe Straëte sauf riverains et commerces accessibles. Un accès aux piétons sera maintenu.
- Le stationnement sera interdit

RUE DE L'EST au droit des travaux.

Article 2 : Le stationnement sera interdit Parking Rue de l'Est près de la boulangerie sauf pour les livraisons.

Article 3 : Les dispositions édictées par l'article 1 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation et de déviation.

Article 4 : La police locale, et la gendarmerie d'Hondschoote sont chargées de l'exécution du présent arrêté et les contraventions seront poursuivies conformément aux lois.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Société Edgard DUVAL 1460 ZA du Looweg 59122 HONDSCHOOTE
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote
- Monsieur HERMEL Guy, Adjoint aux Travaux, Environnement
- Madame SOETE Marie-Agnès, Adjoint à la Sécurité
- Monsieur VANDAELE Jean-Luc, Conseiller délégué voirie communale.
- Monsieur DERAY Cédric, CCHF : contacttechnique@cchf.fr

Warhem, le 7 Mars 2024

Le Maire

P. BOUTTEMY

DECISION EXECUTOIRE
A DATER DU : **07 MARS 2024**
LE MAIRE

